

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-020-11637/22/BM**

### ■ Attribution d'une subvention à l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Approbation d'une convention 22236

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi et d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. »

Depuis 2014, en matière d'emploi et d'insertion, la Cité des Métiers souhaite mettre en œuvre sur le territoire, au travers d'une programmation définie annuellement, des actions et des événements en faveur des demandeurs d'emploi mais également des acteurs du champ de l'insertion afin de favoriser les échanges de pratiques et de partager

La programmation 2022 :

Accompagnement sur les métiers de la mer, notamment dans le cadre des Nauticales, mais aussi des différentes actions menées sur le domaine maritime par la Métropole et ses partenaires, afin d'identifier des publics en recherche d'emplois, de les sensibiliser, de les mettre en relations avec des organismes de formation et des entreprises recrutant sur ces métiers, entreprises également identifiées par la Cité des Métiers

Séminaires Bureaux Municipaux de l'Emploi (2 ou 3 en fonction du contexte sanitaire) : Contribuer à l'animation du réseau des acteurs locaux en vue de construire des actions multi partenariales pour sécuriser les parcours professionnels (découverte des métiers - infos formations - dispositifs des partenaires).

Ces temps d'échanges de pratiques permettent de présenter les actions et les opérateurs du champ de l'insertion et de l'emploi et favorisent la connaissance de l'ensemble des actions existantes sur le territoire et au-delà permettent aux référents Emploi de bénéficier d'une information générale sur l'évolution des mesures et dispositifs existants.

Action « BATISENS - COMPETENCES BTP » : Faciliter le retour vers l'emploi des publics du territoire en favorisant le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi par la mise en œuvre d'actions (type forums, job dating,...) et le développement de nouveaux modes opératoires qui répondent aux enjeux de mobilisation du public. Action essentielle compte tenu de la mise en œuvre opérationnelle des programmes de renouvellement urbain financé par l'ANRU et du besoin de mobiliser en amont les publics sur la filière BTP.

Action « Les bons plans de travail » : Dans le cadre du HACKATHON d'intérêt général « Des solutions pour l'Emploi » qui s'est déroulé au mois de décembre 2021, dont le défi était de prototyper une solution pour remobiliser les demandeurs d'emploi de longue durée en associant les employeurs du territoire - cette action sera mise en œuvre à l'automne. Il s'agit de rencontres culinaires entre demandeurs d'emploi, employeurs et partenaires emploi autour de la cohésion d'une équipe dirigée par un chef.

Journées de sensibilisation des référents parcours et des responsables BME : Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et participer ainsi au changement des représentations sur les métiers et à celui des conditions pour y accéder (choix d'orientation, formation, emploi).

Il est proposé de verser une subvention de 105 000 euros à l'association afin de mener à bien ces différentes actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 avril 2022.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence Alpes Côte d'Azur d'un montant de 105 000 euros au titre de l'exercice 2022 répartie comme suit :

- 45 000 € sur le budget de la Métropole
- 60 000 € sur l'EST du Territoire du Pays d'Aix

**Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence Alpes Côte d'Azur.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole, chapitre 65, nature 65748 et au Budget de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix- chapitre 65 – Nature 65748 – fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ